

## UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU IV

Le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur est un Diplôme de Niveau IV délivré conjointement par les Ministères de l'Emploi, de l'Éducation Nationale, de la Justice, et de la Jeunesse et des Sports.

(Décret du 15 mai 2007).

## La profession

**Le Moniteur Éducateur** participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques, psychiques ou des troubles du comportement.

Il peut également intervenir auprès de ces mêmes publics en vue de leur insertion sociale.

**Le Moniteur Éducateur** intervient principalement, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective et individuelle des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

## Les conditions d'accès

### SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Une épreuve écrite d'admissibilité** destinée à apprécier le niveau de culture générale ainsi que les aptitudes à l'expression écrite.

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les titulaires d'un Baccalauréat, d'un titre ou diplôme au moins de Niveau IV, d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du BAC, d'un BEATEP spécialité activité sociale et vie locale, d'un BPJEPS animation sociale, du DE AVS ou mention complémentaire aide à domicile, du DE AF, du DE AMP (CAFAMP), du DE TISF ainsi que les lauréats de l'Institut du service civique, les titulaires du BEP CSS, du DE AS, du Titre ADVF et du titre TMS.

**Une épreuve orale d'admission** dont un entretien individuel de motivation destiné à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

**Nature de l'épreuve de sélection : consultez le règlement d'admission et les annales sur notre site Internet.**

### Informations complémentaires :

- L'admission est valable 1 an (sous conditions).
- Avoir un niveau de culture générale équivalent au Brevet des Collèges.
- Une expérience éducative est vivement conseillée.
- Pour les candidats à une formation en situation d'emploi : avoir l'engagement écrit de l'employeur pour entreprendre cette formation dans le cadre d'une Convention Collective du secteur de l'Éducation Spécialisée.

**Pour les conditions d'accès par la VAE consultez notre site Internet.**

## La durée

**Une formation professionnelle en deux ans** en Formation Initiale, en Situation d'Emploi (dont Contrat de Professionnalisation) ou en Contrat Emploi Avenir.

## Les allègements de formation

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme.

## Nombre d'entrants

	<b>27</b>	(Formation Initiale)
<b>PARIS :</b>	<b>15</b>	(Situation d'emploi, CIF)
	<b>15</b>	(Contrat de Professionnalisation ou Contrat Emploi Avenir)
	<b>20</b>	(Formation Initiale)
<b>MELUN :</b>	<b>25</b>	(Situation d'emploi, Contrat de Professionnalisation, Contrat Emploi Avenir, CIF)

# Moniteur éducateur

## La formation théorique

**950 HEURES** en centre de formation, réparties en 4 Domaines de Formation :

- DF1 :** Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h).  
**DF2 :** Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h).  
**DF3 :** Travail en équipe pluri-professionnelle (125 h).  
**DF4 :** Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h).

Consultez le projet pédagogique sur notre site internet.

## La formation pratique

**980 HEURES** soit 28 semaines :

- 2 ou 3 stages qui doivent être effectués dans le champ de l'Action Éducative et Sociale.

### Etablissement de Paris :

14 semaines en 1<sup>ère</sup> année et 14 semaines en 2<sup>ème</sup> année.

### Etablissement de Melun :

16 semaine en 1<sup>ère</sup> année et 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année.

- Les stages ont pour fonction d'enrichir et de dynamiser les connaissances théoriques en les confrontant à la réalité. Ils doivent, aussi permettre de conceptualiser les différentes pratiques professionnelles rencontrées sur le terrain, dans une diversité d'approche.
- Pour les étudiants en situation d'emploi, en contrat de professionnalisation ou en contrat Emploi Avenir, un seul stage de 8 semaines sera à effectuer hors employeur durant les deux années de formation.

## Évolution du parcours de formation

Possibilité après l'obtention du DE de faire une formation d'Éducateur Spécialisé en entrant directement en 2<sup>ème</sup> année et ensuite vers des formations supérieures.

## Les statuts et possibilité de prises en charge financières

### Voie classique / Statut Étudiant

Formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

### Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

- Vous êtes demandeur d'emploi : renseignez-vous auprès de votre pôle emploi pour étudier une éventuelle prise en charge.
- Vous êtes salarié : vous pouvez bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.) en C.D.D. ou en C.D.I. Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.
- Vous êtes Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière : vous pouvez bénéficier d'un financement par le biais du plan de formation de l'employeur.

### Contrat en alternance :

Vous souhaitez un Contrat de professionnalisation, ou si un employeur est d'accord pour vous accueillir, vous pouvez bénéficier d'un Contrat Emploi Avenir.

Devis téléchargeable sur notre site Internet.

TARIFS	
FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 50 € - Oral 60 €	
INSCRIPTIONS	
<b>OUVERTURE :</b> dès septembre Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet : <a href="http://www.irtsparisidf.asso.fr">www.irtsparisidf.asso.fr</a> Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.	
VOS CONTACTS	
ADMISSION	PÉDAGOGIE
<b>Service admission Paris</b> 01 73 79 51 15 <a href="mailto:ADMISSION75@parmentieridf.fr">ADMISSION75@parmentieridf.fr</a>	<b>Paris</b> <b>Responsable de Formation</b> Corinne MERCIER 01 73 79 52 49 <a href="mailto:CMERCIER@parmentieridf.fr">CMERCIER@parmentieridf.fr</a> <b>Secrétaire pédagogique</b> Nadia KHALSI 01 73 79 51 20 <a href="mailto:NKHALSI@parmentieridf.fr">NKHALSI@parmentieridf.fr</a> <b>Melun</b> <b>Responsable de Formation</b> Geneviève LALIK 01 78 49 60 43 <a href="mailto:GLALIK@parmentieridf.fr">GLALIK@parmentieridf.fr</a> <b>Secrétaire pédagogique</b> Aurélie MULARD 01 78 49 60 09 <a href="mailto:AMULARD@parmentieridf.fr">AMULARD@parmentieridf.fr</a>
<b>Service admission Melun</b> 01 78 49 60 10 <a href="mailto:ADMISSION77@parmentieridf.fr">ADMISSION77@parmentieridf.fr</a>	

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L